

PROCÈS-VERBAL DE LA 35^e ASSEMBLÉE ANNUELLE

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Procès-verbal de la trente-cinquième (35^e) assemblée annuelle du Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL) tenue le jeudi 27 mars 2025, à 12 heures, en formule hybride.

Membres du Comité de retraite présents :

Nicolas Bouchard Martel, président	(P)
Simon Carrier	(V)
Mylène Custeau-Boisclair	(P)
Gilles Fontaine	(P)
Francine Girard	(P)
Jean-François Laverdière	(V)
Frédéric Lavigne	(P)
Valérie Paquet	(P)
Nicolas Saucier, vice-président	(V)
Martin Latulippe, secrétaire	(P)

17 personnes ont assisté à l'assemblée en présentiel et 32 y ont assisté en ligne, pour un total de 49 personnes présentes.

P : en présentiel V : en visioconférence

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ

Le président du Comité de retraite, M. Nicolas Bouchard Martel, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il procède à l'ouverture de la trente-cinquième assemblée annuelle. Il donne certaines précisions pour poser des questions au cours de l'assemblée et précise que la rencontre sera enregistrée et sera disponible sur le site Web du Régime.

Il procède, par ailleurs, à la présentation des membres du Comité de retraite.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour.

Sur proposition de Sylvie Bourdages, appuyé de François Beaudry, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que déposé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Le président indique que le procès-verbal de la trente-quatrième assemblée annuelle était disponible sur le site Web du Régime. Les personnes présentes se montrent satisfaites du procès-verbal. Il est adopté à l'unanimité tel que déposé, sur proposition de Francine Girard, dûment appuyée par Frédéric Lavigne.

4. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Le président présente les principales activités réalisées par le Comité de retraite au cours de la dernière année et il fait mention des performances des fonds.

Il présente la structure de gouvernance des régimes de retraite et rappelle le rôle de chacun des intervenants et des divers comités.

Il mentionne que tous les membres du Comité ont rempli une déclaration de confidentialité et qu'aucun membre n'a de conflit d'intérêts. Il rappelle également les principaux aspects de la protection des renseignements personnels.

5. ÉTATS FINANCIERS

5.1 Rendements 2024

Pour ce point, l'assemblée accueille le directeur placements du Bureau de la retraite. Il fait un survol sur les principaux points qui expliquent la performance des marchés.

Les rendements par classe d'actifs ainsi que la performance sectorielle de la bourse américaine sont présentés. Il y a eu une très forte concentration de la performance en 2024.

Les rendements des trois fonds en 2024 sont :

	Bruts	Nets
Fonds croissance	14,7 %	12,1 %
Fonds conservateur	9,7 %	7,7 %
Fonds sécuritaire	5,4 %	5,0 %

Les rendements sur des périodes de 2 ans, 5 ans et 10 ans sont également présentés. De l'information sur les frais de gestion est également donnée.

À cet égard, il est expliqué en détail que la présentation des rendements bruts et nets a été améliorée en 2024, de sorte qu'une partie des frais qui n'était pas auparavant divulguée peut maintenant l'être. Cela concerne les placements alternatifs, où une bonne partie de ces frais sont des bonis liés à la performance. Le niveau des rendements en placements privés et en infrastructures en 2024 explique la hausse importante des frais en 2024 (générés par lesdits bonis liés à la performance).

5.2 États financiers 2024

Le directeur comptabilité et contrôles du Bureau de la retraite présente les principaux éléments des états financiers du RCRUL au 31 décembre 2024. Les principaux écarts par rapport à l'exercice précédent sont commentés.

Des explications additionnelles sont aussi fournies au niveau des frais de gestion des placements.

6. SERVICE À LA CLIENTÈLE

6.1 Rapport sur les services

Pour ce point, l'assemblée accueille la directrice service-conseil et actuariat du Bureau de la retraite. Elle présente un tableau sur les dossiers qui ont été traités en 2024 par le BR ainsi que les principaux services que le BR offre aux personnes participantes au RCRUL.

6.2 Profil de la clientèle

La directrice service-conseil et actuariat présente des statistiques sur la participation au Régime :

- la répartition selon l'âge des personnes participantes;
- l'évolution du nombre de personnes participantes entre 2023 et 2024.

6.3 Outils de communication

La directrice service-conseil et actuariat rappelle les différents outils de communication que le BR offre :

- les communiqués trimestriels;
- le relevé annuel;
- la brochure explicative du Régime;

- les séances d’information pour les nouvelles adhésions et le colloque de planification financière;
- le portail pour les documents personnalisés.

À l’égard du portail, elle explique les enjeux vécus l’automne dernier avec la mise en place de la nouvelle plateforme. Il y a toutefois des améliorations substantielles aux fonctionnalités, telles que le module de projections financières.

Elle rappelle aussi que le site Web offre beaucoup d’informations générales sur le RCRUL.

6.4 Modifications aux dispositions

La directrice service-conseil et actuariat indique qu’il n’y a pas eu de modification (amendement) aux dispositions du RCRUL.

7. POLITIQUE DE PLACEMENT – CHANGEMENTS

Le directeur général du Bureau de la retraite donne quelques informations sur les principaux changements à la Politique de placement ainsi que sur la mise en place du Fonds sécuritaire en 2024.

Les hypothèses de rendement futur des différentes options de placement sont présentées. Elles indiquent une amélioration des rendements, mais avec une augmentation de la volatilité.

8. POLITIQUE ESG – RAPPORT

Le directeur général du Bureau de la retraite donne quelques informations sur les différents axes de la Politique d’investissement responsable et durable. De l’information complémentaire est disponible dans le rapport annuel.

9. MODIFICATIONS LÉGISLATIVES - DÉSIMMOBILISATION

Le directeur général indique que le gouvernement du Québec a apporté des modifications importantes à la désimmobilisation des sommes investies dans des régimes de retraite à cotisations déterminées ou des CRI (comptes de retraite immobilisés). Depuis 1^{er} janvier 2025, il n’y a plus de maximum applicable sur le retrait annuel.

Les relevés de décaissement produits par le Bureau au début de l’année intégraient ces changements.

10. ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS

Le président rappelle que le groupe des participantes et participants actifs et le groupe des participantes et participants non actifs peuvent chacun nommer deux personnes représentantes, une avec droit de vote et une sans droit de vote. Les deux mandats pour le groupe des participantes et participants non actifs sont en élection (fin de mandat et vacance de poste).

Pour le poste de membre désigné par les participantes et participants non actifs (avec droit de vote), Simon Carrier s'est montré intéressé à renouveler son mandat et aucune autre candidature n'a été déposée. Il est donc réélu à l'unanimité.

Pour le poste de membre désigné par les participantes et participants non actifs (sans droit de vote), Yves Parent a déposé sa candidature et aucune autre candidature n'a été reçue. Il est donc élu à l'unanimité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure de la présentation.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance vers 13 h 10, après avoir remercié tous les intervenants dans la gestion du RCRUL.

Le secrétaire du Comité de retraite,

Martin Latulippe

Le 31 mars 2025